



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

monuments commémoratifs

Question écrite n° 113642

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la situation des militaires français engagés dans le cadre de missions extérieures. L'Arc de Triomphe est le haut-lieu des cérémonies nationales d'hommage à tous ceux qui sont morts pour la France et à tous les combattants français. Au pied de ce monument, à proximité du tombeau du Soldat inconnu et de la Flamme de la Nation, des plaques honorent les combattants des différents conflits. Or à ce jour, on n'y trouve pas de plaque dédiée à ceux qui ont donné leur vie lors des opérations extérieures (OPEX). Il lui demande s'il envisage de faire mettre en place au pied de l'Arc de Triomphe une plaque d'hommage aux militaires français des OPEX qui combattent et meurent pour la paix et la liberté et sont l'honneur de la France.

Texte de la réponse

Comme celle des précédentes générations du feu, la mémoire des morts en opérations extérieures (OPEX) doit être rappelée de manière symbolique, à la fois aux militaires qui sont leurs frères d'armes, mais aussi au public afin que celui-ci prenne pleinement conscience que la paix dont il jouit n'existe que parce que des hommes sont prêts à la défendre, y compris au péril de leur propre vie. Dans cette perspective, la mise en place d'une plaque sous l'Arc de triomphe, à Paris, pourrait effectivement constituer une éventualité. Cependant, le ministre de la défense et des anciens combattants entend donner la priorité à la réalisation d'un mémorial des morts en OPEX. C'est pourquoi, à sa demande, un groupe de travail a été constitué pour proposer les grandes orientations qui devraient s'attacher à un tel mémorial. Le résultat de ces réunions fera l'objet d'un rapport qui sera présenté au ministre début octobre.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113642

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7505

Réponse publiée le : 13 septembre 2011, page 9821